



C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

Paris, 7 mai 2014, 8h15

## **Coface annonce l'enregistrement de son document de base par l'Autorité des marchés financiers**

Le Groupe Coface, un leader mondial de l'assurance-crédit, annonce l'enregistrement de son document de base par l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») sous le numéro I.14-029 en date du 6 mai 2014.

Jean-Marc Pillu, directeur général de Coface S.A. (la « Société »), a déclaré :

*« Au cours des trois dernières années, le Groupe Coface s'est repositionné sur son cœur de métier, l'assurance-crédit et a réinventé son modèle de développement. Sur un marché à fort potentiel, le Groupe Coface dispose aujourd'hui d'une plateforme mondiale unique pour offrir à ses clients son expertise reconnue dans l'analyse et la gestion des risques d'impayés.*

*Nos performances financières, fruits d'une gestion opérationnelle et financière rigoureuses, nous confortent dans nos choix stratégiques. Plus que jamais notre développement sera fondé sur l'innovation produits et une approche de distribution multicanal visant à saisir les opportunités de croissance rentable partout dans le monde. Solide opérationnellement et financièrement, notre groupe se prépare avec confiance et enthousiasme à ce projet d'introduction en bourse qui nous permettra de diversifier notre actionnariat.»*

L'enregistrement du document de base constitue la première étape du processus d'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris qui sera conduit sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

Le document de base est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la Société, 1 place Costes et Bellonte, 92270 Bois-Colombes, ainsi que sur les sites internet de la Société ([www.coface.com](http://www.coface.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). L'attention du public est attirée sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base visé par l'AMF.

### **CONTACTS PRESSE**

Monica COULL – Directeur de la communication – T. : +33 (0)1 49 02 25 01 – [monica.coull@coface.com](mailto:monica.coull@coface.com)

Maria KRELLENSTEIN – T. +33 (0)1 49 02 16 29 – [maria.krellenstein@coface.com](mailto:maria.krellenstein@coface.com)

Citigate Dewe Rogerson : Nicolas CASTEX / Alison EMRINGER – T. +33 (0)1 53 32 78 91 – [coface@citigate.fr](mailto:coface@citigate.fr)

### **CONTACTS ANALYSTES / INVESTISSEURS**

Nicolas ANDRIOPOULOS – T. +33 (0)1 49 02 11 29 – [nicolas.andriopoulos@coface.com](mailto:nicolas.andriopoulos@coface.com)

Cécile COMBEAU – T. +33 (0)1 49 02 18 03 – [cecile.combeau@coface.com](mailto:cecile.combeau@coface.com)

Investisseurs individuels – Citigate Dewe Rogerson : Agnès VILLERET – T. +33 (0)1 53 32 78 95 - [coface@citigate.fr](mailto:coface@citigate.fr)

**CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE DISTRIBUE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.**

**A propos du GroupeCoface**

Le Groupe Coface, un leader mondial de l'assurance-crédit, propose aux entreprises du monde entier des solutions pour les protéger contre le risque de défaillance financière de leurs clients, sur leur marché domestique et à l'export. En 2013, le Groupe Coface a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 1,440 milliards d'euros. Ses 4 400 collaborateurs assurent un service de proximité dans 67 pays. Chaque trimestre, le Groupe Coface publie son évaluation du risque pays dans 160 pays, en s'appuyant sur sa connaissance unique du comportement de paiement des entreprises et sur l'expertise de ses 350 arbitres localisés au plus près des clients et de leurs débiteurs.

En France, le Groupe Coface gère également les garanties publiques à l'exportation pour le compte de l'Etat.

[www.coface.com](http://www.coface.com)

**Avertissement**

*Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou au Groupe Coface ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières nécessitant un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).*

*L'offre sera ouverte au public uniquement en France postérieurement à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. Dans les Etats membres autres que la France, ce communiqué de presse et toute offre éventuelle sont destinés exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute disposition prise en application de cette directive par l'Etat membre concerné.*

*Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Les actions de Coface S.A. n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et le Groupe Coface n'a pas l'intention de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

*Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou, (iii) aux personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) du Financial Conduct and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »).*

*Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*La diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut être sujet à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*